



Bulletin Officiel

N° 3698 Lundi 04 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

HELION CAPITAL 2

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HÉLION MONEO 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2010-2 » 3-5

COMMUNIQUE DE LIQUIDATION

FCP SECURAS 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 22 septembre 2010, a décidé d'octroyer l'agrément suivant :

Héliion Capital

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Héliion Capital a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la nomination de M. Anis Ben Younes en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne.

2010 - AC - 31

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 septembre 2010, d'agréeer le fonds suivant :

FCP HÉLION Monéo

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Héliion Capital et la BIAT ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type obligataire, dénommé «FCP HÉLION Monéo» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 32

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2010-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 25 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 MDT aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2010/2»

Montant : 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit cent dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- Taux annuel brut de 5,375% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2010 qui est égale à 4,275% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,375% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « CIL 2010/2 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,804 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 18 octobre 2010 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **3 novembre 2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15 décembre 2010**, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 15 décembre 2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **3 novembre 2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **3 novembre 2010**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 3 novembre 2015.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **3 novembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **3 novembre 2011** et le premier paiement en intérêts le **3 novembre 2011**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18 octobre 2010**, aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société : Le 16 avril 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing comme suit : 'BBB (tun)' pour la note à long terme, avec perspective d'évolution 'Stable', et 'F3 (tun)' pour la note à court terme.

Notation de l'emprunt : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 27 septembre 2010.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2010/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2010/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 10-0713 du 1^{er} octobre 2010, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 22 juin 2010 sous le n° 10-007 et de son actualisation enregistrée en date du 1^{er} octobre 2010 sous le n°10-007/A001 sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en Bourse sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2010 - AS - 970

FCP SECURAS

Fonds Commun de Placement

Régi par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59

Agrément du CMF n° 5-2007 du 8 mai 2007

Siège social du gestionnaire : 34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

ANAGER informe le public et les porteurs de parts qu'elle a obtenu l'agrément du CMF en date du 22
liquidation de FCP SECURAS.

Effet, les demandes de souscriptions et rachats ne seront plus acceptées.

2010 - AS - 971

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,583%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,582%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,580%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,579%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,578%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,577%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,576%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,575%	997,665
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,574%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,635%	1 018,090
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,741%	1 005,403
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,805%	1 035,464
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,859%	1 083,144
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,885%	1 112,654
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,948%	1 078,072
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,038
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,768
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,332
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 107,346
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,950

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,148	134,179		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,661	11,665		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,204	1,205		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,316	32,325		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,442	44,453		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	176,972	177,741		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	747,141	748,002		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	152,955	153,502		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	138,332	138,524		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	122,002	122,036		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	121,677	121,723		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	121,354	121,310		
12	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	100,481	100,682		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 310,343	1 315,500		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 280,404	2 294,264		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	129,043	130,508		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	126,781	127,895		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 143,860	1 143,680		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	136,730	139,365		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	169,830	171,066		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,887	16,033		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 940,756	5 940,473		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 709,927	6 706,002		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,473	2,508		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,937	1,955		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,220	1,240		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,269	107,301
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,582	103,619
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,164	104,194
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,075	102,082
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,654	102,877
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,239	106,266
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,917	102,949
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,992	103,024
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,146	103,179
33	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,945	104,974
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,973	102,003
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,321	103,355
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,163	103,190
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,201	105,231
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,259	105,285
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,928	101,954
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,070	102,099
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,438	103,466
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,496	101,527
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,324	105,345
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,340	103,367
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,794	101,824
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,649	103,679
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,894	103,921
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,192	101,219

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,449	10,452
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,065	En cours de liquidation
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	101,359
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,061	101,128
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	79,749	80,528
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	169,978	170,636
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 701,688	1 707,084
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	118,165	118,161
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	128,566	128,441
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	112,008	111,885
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	17,047	17,063
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	297,654	297,361
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	56,869	56,942
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 451,952	2 451,819
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	83,061	83,396
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	60,787	60,862
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	106,638	106,794
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	119,635	119,653
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	118,280	118,604
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,947	11,979
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,188	13,242
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,865	18,028
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,769	18,947
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	13,555	13,571
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	143,431	143,514
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	140,681	140,699
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	134,274	134,335
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	22,622	22,663
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	104,404	104,652
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	110,953	111,971
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	162,183	161,813
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,749	10,730
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	129,913	130,006
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	119,106	118,755
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,048	187,582
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,203	162,884
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,308	139,446
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 885,564	11 059,674
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	185,303	190,496
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 549,980	1 586,220
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	112,575	112,575
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	112,912	113,089
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 533,171	10 533,506

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS